

PRÉFÈTE DE LA LOZÈRE
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNE DE SAINT MARTIN DE BOUBAUX

MISE EN CONFORMITÉ DU CAPTAGE PUBLIC D'ALIMENTATION EN
EAU POTABLE DE LA CURE

En application de l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT2018 ¹⁸⁷- 00⁰⁶ du ^{6 juillet}...2018, le projet de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la Cure, dont les périmètres de protection sont situés sur le territoire de la commune de Saint Martin de Boubaux, sont soumis à une enquête publique unique regroupant :

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de mise en conformité du captage de la Cure, et de distribution d'eau potable au public,
- une enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les terrains à acquérir ou à grever de servitudes légales.

Cette enquête se déroulera pendant 32 jours consécutifs sur le territoire de la commune de Saint Martin de Boubaux, du vendredi 31 août 2018 au mardi 2 octobre 2018 inclus.

Le maître d'ouvrage de l'opération est la commune de Saint Martin de Boubaux.

M. Georges WINCKLER, chef du service départemental du renseignement intérieur, en retraite, est désigné commissaire enquêteur. Il siègera et recevra en personne, les observations du public en mairie de Saint Martin de Boubaux :

- le vendredi 31 août 2018 de 9 h à 12 h,
- le vendredi 21 septembre 2018 de 15 h à 18 h,
- le mardi 2 octobre 2018 de 15 h à 18 h,

Pendant le délai précité :

- ✓ le dossier de l'enquête sera consultable en mairie de Saint Martin de Boubaux aux jours et heures habituels d'ouverture au public;
- ✓ les observations du public devront être :
 - soit portées sur le registre d'enquête déposé en mairie ,
 - soit adressées, par écrit, à la mairie de Saint Martin de Boubaux (48160) - à l'attention de M. Georges WINCKLER, commissaire enquêteur – « enquête de mise en conformité du captage public d'alimentation en eau potable de la commune de Saint Martin de Boubaux »,
 - soit présentées verbalement au commissaire enquêteur au cours de ses permanences en mairie ;

Au terme de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sera déposée en mairie de Saint Martin de Boubaux ainsi qu'à la préfecture de la Lozère (secrétariat général - bureau de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial) et en sous-préfecture de Florac, pour y être tenue, sans délai, à la disposition du public pendant minimum un an à compter de la clôture de l'enquête.

Pour la préfète et par délégation,
le secrétaire général


Thierry OLIVIER